Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

ESPACE REMARQUABLE DE BRETAGNE
Labellisé par la Région Bretagne

Réserve Naturelle Régionale
MARAIS DE SOUGEAL

Réserve naturelle régionale du Marais de Sougeal

Groupe de travail NATURA 2000

Marais du Couesnon

05 juin 2018

Articulation DocOb Natura 2000 et Plan de gestion de la réserve

Le document d'objectifs Natura 2000 « Baie du Mont-Saint-Michel » indique dans sa fiche orientation n°8a d'« encourager la protection et la restauration des zones humides périphériques de la baie », parmi lesquelles est compris le marais de Sougeal.

En découle **deux enjeux majeurs** :

- **La gestion hydraulique** : elle est l'une des principales conditions d'accueil des oiseaux, tant en ce qui concerne leur stationnement temporaire que leur nidification.
- **Le maintien de la diversité des habitats et la gestion agricole** : l'agriculture contribue largement à maintenir et entretenir la diversité écologique. Les usages agricoles traditionnels que sont le pâturage et la fauche permettent le maintien des milieux ouverts qui, en l'absence de ces pratiques, tendraient vers une fermeture et une banalisation des milieux.

De nombreux objectifs **du plan de gestion de la réserve** font référence à la gestion hydraulique et au pâturage.

Articulation DocOb Natura 2000 et Plan de gestion de la réserve

Classement du marais en RNR ERB en 2006 par la Région Bretagne.

Aide au fonctionnement = 40 000 €/an

Le plan de gestion est le document de référence de la gestion de la réserve. Il en détermine les enjeux et définit les objectifs des opérations de gestion à mettre en œuvre.

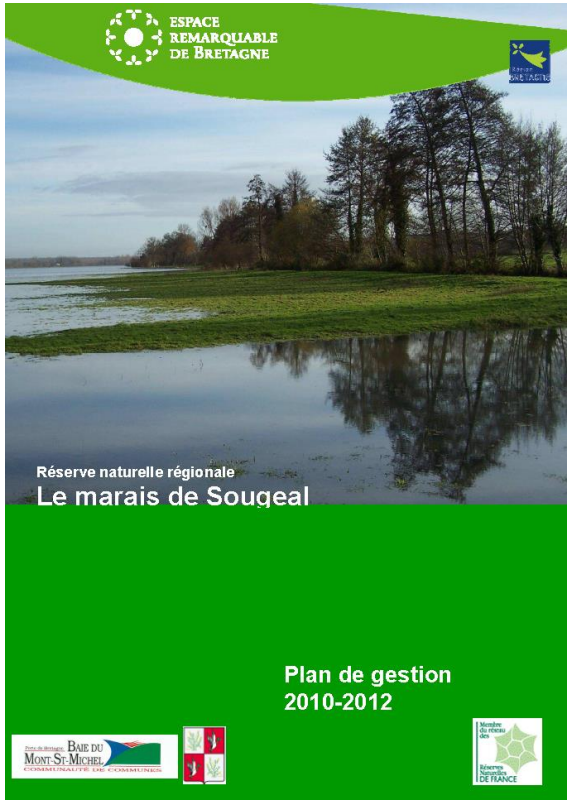

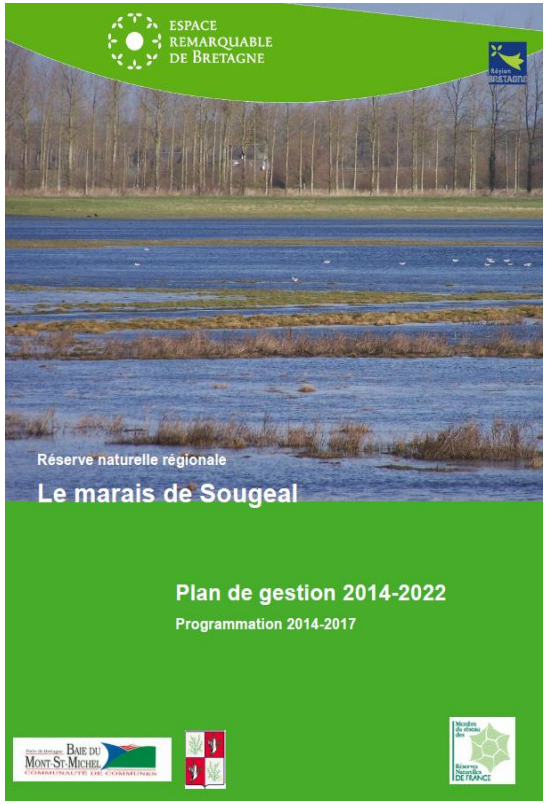

Articulation DocOb Natura 2000 et Plan de gestion de la réserve

Cohérence entre les actions

Action 8.1 : Soutenir les dispositifs de gestion et de restauration des marais périphériques déjà existants et envisager leur développement

Opération 81.1 : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec les dispositif de gestion existants sur les marais (RNR du marais de Sougeal, Contrat Nature du marais du Mesnil et marais de Chateauneuf

Lors de l'élaboration du plan de gestion de la réserve (2006-2009), travail de concertation avec le conservatoire du littoral afin de rendre le document cohérent avec le DocOb Natura 2000.

Ce travail de partenariat est identifié dans le plan de gestion (Opé AD01)

Identification des outils propres à Natura 2000 (Contrats, MAE et Charte)

Certaines actions du plan de gestion ont été identifiées comme faisant écho à des actions du DocOb et pouvant bénéficier d'un Contrat Natura 2000 pour les mettre en œuvre.

Articulation DocOb Natura 2000 et Plan de gestion de la réserve

Contrat Natura 2000 : Financement à 100% du montant HT des travaux (8 350 €)

Opération du plan de gestion	Action/opération Natura 2000
Assurer une gestion par curage différencié des fossés Entretien régulier des canaux pour lutter contre leur envasement et assurer une bonne gestion hydraulique favorable à la reproduction du Brochet et à l'accueil des oiseaux d'eau. Curage différencié des canaux pour préserver l'espèce patrimonial « Flûteau nageant »	**Action 8.2 Optimiser le fonctionnement hydraulique des marais périphériques** **Opération 82.4 Elargir les canaux annexes avec création de pentes douces**
Implanter des exclos temporaires Expérimentation de gestion visant à observer l'évolution de la végétation sur certains secteurs mis en défens de pâturage. Diversification des habitats et accueil d'oiseaux nicheurs.	**Action 8.3 Assurer une gestion des habitats naturels favorable au maintien et à l'accueil de l'avifaune remarquable des marais périphériques** **Opération 83.6 Expérimenter la mise en défens de certains secteurs favorables à l'avifaune**

Articulation DocOb Natura 2000 et Plan de gestion de la réserve

Un cahier des charges à respecter…
Prescriptions techniques et engagements par actions:

- Opération *« Assurer une gestion par curage différencié des fossé »*

- Référence cahier des charges Natura 2000 = Cahier des charges N°13 « Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides »

- Objectif cahier des charges: Maintenir le rôle des canaux et fossés lorsqu'ils constituent des habitats pour certaines espèces, hébergent des habitats d'intérêt communautaire ou jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique des zones humides

-Engagements cahier des charges:

Respect des périodes d'autorisation des travaux
Curage en pente douce de moins de 60 %
Curage manuel ou mécanique

Transcription dans mise en œuvre de l'opération:

Curage différencié par contournement des stations de Flûteau nageant
Curage en pentes douces
Respecter le principe de curage « Vieux fond – Vieux bords
Intervention en fin d'été quand les canaux sont pratiquement à sec
Traitement des vases par régalage le long de chacun des fossés curés

Mise en œuvre en 2010 et 2011. Nouvelle programmation de 2018 à 2021

Articulation DocOb Natura 2000 et Plan de gestion de la réserve

Curage des canaux en respectant les points du cahier des charges

Évitement des stations de Flûteau nageant considérées comme les plus intéressantes en vue d'une reconquête de l'espèce.

Résultats
Les effets du curage

Depuis 2006, un suivi du Flûteau nageant a été mis en œuvre (UMR Ecobio Université de Rennes 1).

Le nombre de stations de L. natans est en augmentation sur le site du Marais de Sougeal. L'opération de curage, consistant entre autre à préserver certaines stations de L. natans et de curer les fossés en pente douce, est considérée comme ayant un impact positif sur le développement des populations de cette plante. Cet effet bénéfique du curage peut être lié à la dévitalisation d'espèces aquatiques plus compétitives, ceci permettant d'établir un milieu moins compétitif et plus favorable au développement du flûteau nageant.

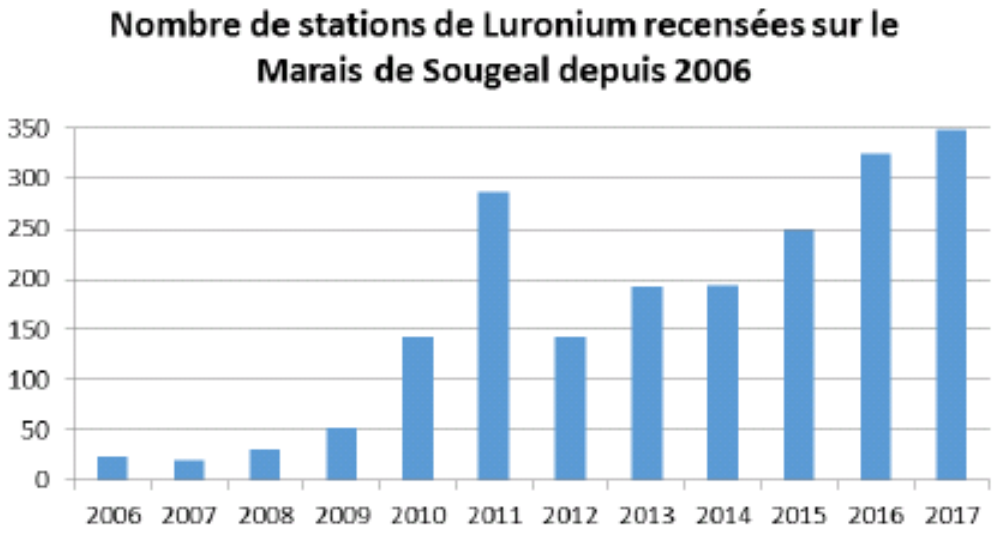

Articulation DocOb Natura 2000 et Plan de gestion de la réserve

Un cahier des charges à respecter…
Prescriptions techniques et engagements par actions:

- Opération *« Implanter des exclos temporaires »*

- Référence cahier des charges Natura 2000 = Cahier des charges N°19 « Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès »

- Objectif cahier des charges: Restaurer et maintenir la diversité floristique caractéristique des habitats humides notamment. Maîtriser la fréquentation dans les zones hébergeant des habitats sensibles au piétinement. Maîtriser la fréquentation dans les secteurs accueillant des espèces sensibles au dérangement (oiseaux notamment)

-Engagements cahier des charges:

Intervention des travaux de septembre à mars
Fourniture de poteaux pleins, grillage, clôture, ganivelles
Entretien des équipements

Transcription dans mise en œuvre de l'opération:

Intervention fin septembre
Acquisition de 240 poteaux châtaignier +10 ronces bottes de 250 ml + 10 kg de crampillons
Vérification tension clôture

Articulation DocOb Natura 2000 et Plan de gestion de la réserve

Pose de deux exclos de 300 mètres chacun

Résultats
Les effets des clôtures

Plus que la mise en défend de pâturage, c'est l'allongement de la durée d'inondation sur le secteur Sud qui a entrainé un changement progressif de la végétation avec une disparition progressive de la glycérie au profit de l'Eleocharis. La clôture de l'exclos proche de la mare permanente peut donc être retirée. Maintien des pôteau = Rôle pédagogique pour l'observation

Concernant l'exclos de Lozerais, même si Bidens frondosa est présent au sein de l'exclos, la baldingère semble également se développer. De plus, cette espèce devrait à terme prendre le pas sur le bidens. L'exclos semble jouer un rôle fonctionnel pour certains oiseaux paludicoles. Très peu d'oiseaux sont observés à l'intérieur de l'exclos pour la reproduction, mais présence de paludicoles en 2017 élevant des jeunes.Il est proposé de maintenir l'exclos en place.

Articulation DocOb Natura 2000 et Plan de gestion de la réserve

De nouveaux projets en cours et à venir

Action 8.3 : Assurer une gestion des habitats naturels favorable au maintien et à l'accueil de l'avifaune remarquable des marais périphériques

Opération 83.4 : Maintenir, restaurer et envisager les possibilités d'extension des roselières

Dans le cadre de la programmation 2018-2022 du plan de gestion de la réserve :

TE15 : Entretenir la Roselière d'Alisson en bordure de la réserve

TU02 : Implanter une roselière sur la réserve en continuité de celle d'Alisson

De nouveaux projets en cours et à venir

Action 1.2 : Soutenir et développer les actions globales de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel

Projet emblématique du plan de gestion / enjeu valorisation et accueil du public :

PI08 : Création d'un espace de découverte du marais de Sougeal

L'espace muséographique sera composé de différents outils de médiation permettant de comprendre l'histoire du site, son fonctionnement, ses usages et bien évidemment sa valeur écologique… Cartes de situation, frise chronologique, écran tactile interactif, écrans vidéo, Jeux de manipulation pour les enfants, film, seront autant de moyens d'aborder la richesse du marais.

Un des outils valorisera l'ensemble des sites et milieux naturels en Baie du mont Saint Michel : Carte interactive présentant les différents habitats naturels en et autour de la baie (à partir du DOCOB Natura 2000).

Articulation DocOb Natura 2000 et Plan de gestion de la réserve

Articulation DocOb Natura 2000 et Plan de gestion de la réserve

De nouveaux projets en cours et à venir

Action 1.4 : Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables

Opération 14.3 : Maintenir ou favoriser un pâturage extensif des prairies

Dans le cadre de la gestion du pâturage de la réserve : Contractualisation MAEc

La mairie de Sougeal a souscrit en 2017 une MAEc collective. Il s'agit de la mesure HERBE 03 et Herbe 04 : Absence de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies (hors apports éventuels par pâturage) et réduction de la pression de pâturage à 1,2 UGB/ha/an.